

SEMINAIRE ANNUEL

« LA PROSTITUTION DES MINEUR.E.S : ENTRE DENI ET OMERTA »

Le jeudi 3 mars 2022

Après avoir été alertée à plusieurs reprises par ses membres quant à leurs inquiétudes et désarrois devant l'ampleur du **phénomène de la prostitution des mineurs** dans les quartiers prioritaires mais au-delà également, l'instance s'est autosaisie du sujet et a organisé un séminaire dont le pilotage a été confié à **Laetitia NONONE**¹ et **Rachid BOUSSAD**².



¹ Présidente de l'Association Génération Avisée, Membre du collège Personnalités qualifiées du CNV.

² Résidant à Roubaix, Membre du collège Habitant.e.s du CNV.

La Ministre chargée de la Ville, **Nadia HAI**, a remercié le Conseil national des villes de s’être saisi de ce sujet sensible de la prostitution des mineurs, fléau sociétal qui touche les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme l’ensemble des territoires.

Le secrétaire d’Etat en charge de l’Enfance et des Familles, **Adrien TAQUET**, a présenté le premier plan national de lutte contre la prostitution des mineurs³ paru en novembre 2021 dont le budget 2022 s’élève à **14 millions d’euros**. Ce plan découle d’un travail interministériel lancé en 2019 sur les violences –à la fois physiques et psychiques- faites aux enfants. La prostitution des mineurs est un **sujet grandissant que la société ne peut plus ignorer**, mais pour lequel **nous n’étions pas prêt collectivement à bâtir une véritable politique publique** tant le **sujet est protéiforme**.

Le plan de lutte contre la prostitution des mineurs s’organisait en trois étapes essentielles :

- Le financement d’une recherche –déjà entreprise par le centre de victimologie pour mineur- afin de renforcer la connaissance et les données sur le sujet ;
- L’ouverture de centres d’hébergement pour les mineurs ;
- La création d’un groupe de travail et de réflexion -dont le pilotage a été confié à **Catherine MELET-CHAMPRENAULT**, Procureure générale auprès de la Cour d’appel de Paris- qui a conduit à l’écriture d’un rapport et de nombreuses recommandations qui constituent l’essence de ce nouveau plan de lutte contre la prostitution des mineurs.

On estime que la prostitution des mineurs concerne entre **7 000 et 10 000 mineurs en France**, c’est un phénomène qui concerne **tous les milieux sociaux** et **tous les territoires** –ruraux comme urbains. L’âge moyen de la prostitution des mineurs en France est de 13-14 ans. Les professionnels s’accordent à dire qu’il est fréquent d’établir un **lien de causalité entre la prostitution des mineurs et les phénomènes de violences sexuelles et d’harcèlement scolaire dans l’enfance**. Pour les personnes ayant subi des violences, on assiste à des **phénomènes de dissociation** entre le corps et les sentiments ; **la prostitution leur donnant l’impression de pouvoir reprendre le contrôle de leurs corps**.

Le plan de lutte contre la prostitution des mineurs se décline autour de 5 priorités :

- **Priorité 1 : Sensibiliser, informer et mieux connaître**

Il est nécessaire de prendre conscience que la prostitution est un sujet grandissant à travers une sensibilisation (*spots télévisés, affichage, outils, etc.*) mais également de prendre conscience qu’il existe des publics plus vulnérables que d’autres notamment les

³ [prostitution-des-mineurs-lancement-du-premier-plan-national.pdf \(gouvernement.fr\)](#)

jeunes de l'ASE qui cumulent des difficultés qui les rendent vulnérables. Il existe des signaux forts pour repérer ces comportements (fugue, découchage, etc.). Il est nécessaire également de former les professionnels et de favoriser le maillage territorial des appels à projets ont été lancés sur ces 2 axes

- **Priorité 2 : Renforcer le repérage à tous les niveaux**

Plus le repérage des situations de prostitution est précoce plus il est possible de faire sortir les jeunes de cette situation. Il existe des signaux faibles (isolement, renfermement) et des outils pour les repérer (maraude, etc.). Le public des mineurs est délicat à toucher, il faut développer les démarches d'aller vers et créer des réseaux de confiance. Souvent les travailleurs sociaux ne disposent pas des codes. Des associations du nord notamment organisent des maraudes pour lutter contre la prostitution de rue de mineurs.

- **Priorité 3 : Accompagner les mineurs en situation prostitutionnelle**

Le statut de mineur en danger a été inscrit dans la loi est relève désormais du champ de la protection de l'enfance. IL est nécessaire de prendre soin de ces mineurs avec des parcours de soins spécifiques et adaptés à leurs profils.

- **Priorité 4 : Poursuite et réprimer plus efficacement.**

Des actions sont entreprises sur les groupes hôteliers, sur les plateformes de réservation hôtelières telles qu'Airbnb qui sont en capacité de repérer les comportements suspects avec un enjeu fort de coopération. La coopération entre la police et la justice demande à être renforcée pour inscrire les actions dans le cadre judiciaire.

La ministre chargée de la Ville, **Nadia HAI**, et le Secrétaire d'Etat en charge de l'Enfance et des Familles, **Adrien TAQUET**, ont remercié les membres de s'être emparés de ce sujet soulignant notamment le rôle important que peut jouer le collège Acteurs économiques et sociaux du CNV **plus globalement le rôle essentiel des associations dans le repérage de ces publics.**



INTRODUCTION

Rachid BOUSSAD et **Laetitia NONONE** ont introduit cette après-midi de travail en témoignant de situations dont ils ont été témoins sur leurs territoires et qui les ont poussés à alerter le Conseil national des villes pour enclencher des réflexions autour de ce sujet. **Rachid BOUSSAD** avait été alerté par un établissement scolaire de Roubaix d'une jeune fille qui monnayait des actes sexuels en échanges de devoir de mathématiques sans avoir conscience de l'acte de prostitution ni de la dangerosité. Elle a subi du harcèlement et à commencer à cumuler les absences ce qui a alerté le collège. **Laetitia NONONE** relate l'histoire d'une jeune fille qui s'est prostituée pour une paire de basket et qui est tombée dans un engrenage terrible. Elle dénonce les délais de prise en charge des CMP de 6 mois à 1 an et des acteurs associatifs épuisés et débordés qui ont du mal à répondre aux demandes avec des victimes qui bien souvent ont du mal à venir d'elle-même. **La prostitution des mineurs nécessite un accompagnement global.**

Laetitia NONONE se satisfait du plan national mais souhaite savoir ce qui va pouvoir être fait sur les terrains pour accompagner les victimes sans oublier les parents.



Afin de définir les contours de ce sujet, **Kathia BAUDRY**⁴ est intervenue pour apporter des précisions sur la **sémantique** et présenté le dispositif ASTHERIIA⁵ développé par l'association Aurore qui intervient depuis 25 ans sur les quartiers prioritaires tant dans la recherche que dans la mise en œuvre d'interventions pédagogiques, et depuis 2018 sur les conduites prostitutionnelles des mineurs.

Le risque prostitutionnel des adolescents est souvent traité au féminin, mais il ne faut pas occulter les jeunes garçons. C'est un **risque protéiforme**, allant de comportements (pré) prostitutionnels à des formes de prostitution plus classiques auprès de clients et de clientes. Il s'agit autant de **rapports de séduction « intéressés » donnant lieu à des « cadeaux »** (*vêtements et accessoires du luxe, téléphones, etc.*), **des « secours »** (*hébergement, repas, etc.*) **que de rapports sexuels rémunérés**. Les jeunes n'évoquent jamais les termes de prostitution ou de proxénétisme, ils ont **tendance à employer des euphémismes** (*michtonnage, pigeonnage, crasseuse, escorte, sugardaddy, BDH, BDG, etc.*) contrairement aux **adultes qui usent d'un vocabulaire très restreint et en lien avec la loi** (*proxénétisme, prostitution, etc.*)

Selon la loi, on parle de **prostitution lorsque trois actes sont associés** :

- Un **contact physique**, de quelque nature qu'il soit (ou promesse de contact physique) ;
- Une **contrepartie financière, matérielle ou en nature** (ou promesse de contrepartie) ;
- Pour **satisfaire les désirs sexuels d'autrui**.

« La prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République. Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants » (Loi 2002-305 du 04.03.2002)

Selon **Katia BAUDRY**, il n'y a pas de débats idéologiques à avoir puisqu'il s'agit d'enfants victimes qui doivent être protégés par la protection de l'enfance. Le proxénétisme est un terme que les jeunes ne connaissent pour ainsi dire pas du tout, il parle davantage « du boss » et ont tendance à banaliser ces situations. Comme le précise **l'article 225-5 du Code pénal**, il s'agit essentiellement d'organiser, de participer, d'aider ou de profiter de la prostitution d'autrui.

⁴ Cheffe de service chez Association Aurore, sur la sémantique en usage.

⁵ [Aurore - Astheriia, l'association montreuilloise devenue un dispositif d'Aurore, traite des conduites prostitutionnelles des mineurs.](#)

<p>LE PROXENETISME DES CITES Ce sont des garçons habitant des QPV qui vont recruter des filles pour les prostituer. Elles ne sont pas forcément issues de ces QPV</p>	<p>LE LOVER BOY Il est le petit copain qui profite de la relation amoureuse qui le lie à une fille pour lui demander d’avoir des relations sexuelles tarifées avec des clients</p>	<p>LA CRASSEUSE Une fille qui satisfait les désirs sexuels d’un homme dans des conditions « sordides » (caves, parcs, pallier d’immeuble, etc.)</p>
<p>BANDEUR DE GADGI (BDG) Un homme qui aime beaucoup les femmes</p>	<p>LE PIGEON Est le nom donné à l’homme avec lequel la michetonneuse entretient un rapport romantico-sexuel</p>	<p>BANDEUSE D’HOMMES Une fille qui aime beaucoup les hommes</p>
<p>MICHTONNEUSE C’est une personne qui va vers une autre personne, pas par amour, pas pour son physique, mais parce qu’elle a beaucoup d’argent. Conduite pré-prostitutionnelle relevant de la séduction vénale.</p>	<p>SUGAR DADDY / MUMMY Ce sont des hommes et des femmes âgés qui entretiennent, en échange de prestation diverses sorties et actes sexuels avec des jeunes hommes ou femmes</p>	<p>L’ESCORTE Terme employé par les jeunes pour nommer une relation tarifée entre une femme et un homme, qu’elle soit sexuelle ou non, dont les deux parties seraient sur un même niveau d’entente</p>

L’évolution des termes relatifs à la prostitution est mouvante dans le temps et en lien avec le contexte sociétal notamment lié aux contenus sur les réseaux sociaux, les clips de rap, l’accès facilité à la pornographie, la parole ou encore les tenues vestimentaires.

SEQUENCE 1 : PREVENIR & AGIR



Bérengère WALLAERT⁶ précise qu’à l’origine l’association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE)⁷ luttait contre la consommation de la prostitution en Asie par des adultes avant de se concentrer sur la prostitution des mineurs en France. L’ACPE organise des ateliers de formation et de sensibilisation, anime également des permanences d’accueil pour les enfants et les parents, accompagne des victimes dans des procès, déploie des outils à disposition des professionnels et assure des formations.

⁶ Déléguée générale de l’association ACPE (Agir contre la prostitution des enfants).

⁷ <https://www.acpe-asso.org/>

Selon les chiffres de l'ACPE, on estime que plus de **15 000 enfants** issus de la protection de l'enfance se prostituent, ce chiffre pouvant donc être **multiplié par deux** pour tenter d'évaluer le phénomène soit **30 000 enfants en France**.

Le phénomène de la prostitution des mineurs s'est **fortement développé ces dernières années et tend à être de moins en moins invisibilisé**. On peut noter deux éléments qui structurent cette expansion d'une part la **sexualisation de la société** et de l'autre **l'explosion de l'exposition de la pornographie**. On estime que la **moitié des enfants de 14 ans ont déjà été exposés à des vidéos de pornographie**, ce qui signifie qu'ils sont exposés avant même d'avoir un des rapports sexuels. L'exposition à la pornographie s'est accélérée avec l'accès aux smartphones. Les adultes sont souvent en décalage pour comprendre ce que vivent les enfants car auparavant la prostitution n'était pas si répandue.

Elle souligne la difficulté de compréhension de la notion de consentement pour de nombreuses personnes. Ainsi, dans la population générale, **11% des hommes pensent que lorsqu'une femme dit « non » cela veut dire « oui »** et ce chiffre passe à **34% chez les mineurs**, notamment *« dans les films pornographiques les femmes disent « non » et finalement se révèlent être satisfaites »*.

Elle insiste sur la **nécessité de faire entendre un contre discours** pour contrer l'idée selon laquelle le corps n'aurait pas de dignité et serait alors un objet comme les autres. **Les enfants doivent pouvoir bénéficier de formations sur le corps, sur la notion de consentement et sur l'estime de soi**. Il est donc nécessaire de poser des repères pour que les jeunes soient moins enclins à des dérives. L'école ne prend pas ses responsabilités sur ce sujet car chaque année, dès le CP, les élèves devraient recevoir 3 séances de temps de paroles et d'éducation sur ces enjeux. Force est de constater que ces formations n'ont pas lieu, et lorsqu'elles sont dispensées elles n'abordent pas les questions liées à la dignité du corps humain. Elle relève l'importance de la pédagogie en associant les parents.

Au niveau local, des **interventions doivent également être dispensées hors de l'école** dans des structures telles que les foyers de l'aide sociale à l'enfance (ASE) où le public a souvent subi des traumatismes psychologiques. Lors d'une enquête réalisée dans un foyer ASE, sur 101 personnes interrogées, 99 avaient subies des violences familiales avant d'arriver dans le foyer sur lesquels seulement 4 ont bénéficié d'un suivi personnalisé.

Il est nécessaire **d'intervenir plus fortement dans les foyers de l'aide sociale à l'enfance** pour former les jeunes et les éducateurs à travers des ateliers de réflexions.

En plus des évolutions sociétales **Béregère WALLAERT** rappelle que lorsque l'on a vécu un traumatisme l'une des façons de s'en sortir est de vivre à nouveau un choc traumatique, et c'est là que les jeunes tombent dans la prostitution. De la même façon intervenir dans ces foyers doit permettre de protéger les enfants d'éventuels proxénètes.

SEQUENCE 2 : SENSIBILISER – REPERER

Journaliste pour le journal le Parisien, **Carole STERLE** présente son enquête sur la prostitution des mineurs, sujet dont elle entendait déjà parler il y a plusieurs années mais qu'elle n'avait pas pu traiter faute de temps. Après avoir changé de service en 2019, elle est interpellée par plusieurs femmes qui témoignent avoir contacté la police pour alerter de la fugue de leurs jeunes filles mais sans suite. Elle décide alors de se lancer dans cette enquête en se mettant en relation avec le Procureur **Simon BENARD-BOURBON** qui traite simultanément des centaines d'enquête pour prostitution de mineurs sur le seul territoire de la Seine Saint-Denis.



Ces premières investigations lui montrent rapidement que les jeunes filles ne sont pas repérées directement en situation de prostitution, mais qu'on assiste à des signaux forts avec de l'absentéisme et des fugues. Elle souligne que **l'expression « prostitution de cités » est abusive car ce phénomène ne concerne pas que les territoires classés en géographie prioritaire**. Elle insiste également sur la **temporalité qui constitue un obstacle majeur dans la lutte contre la prostitution et la protection des mineurs**. Les délais d'attente pour réaliser les investigations sont tellement importants que parfois les jeunes filles sont devenues majeures.

Elle souligne que le placement des enfants vulnérables peut conduire à l'entrée dans la prostitution faute de moyens humains et financiers suffisants pour accompagner et organiser des parcours de soins.

En 2021, **26 affaires pour prostitution de mineurs** ont été jugées en Seine Saint-Denis à l'encontre de 46 proxénètes et de 3 clients. Les issues de ces affaires divergent entre des **sanctions de prison ferme** (pour une moyenne de 34 mois) et **des relaxations**.

Il est difficile de pouvoir s'entretenir avec ces jeunes filles. **Carole STERLE** va alors assister à de nombreuses audiences jusqu'à **rencontrer une jeune femme prête à lui raconter son histoire** : « *Dalia a commencé à se prostituer alors qu'elle n'avait que 14 ans, en Seine Saint-Denis. Je la rencontre en 2019 au tribunal alors que son procès est renvoyé pour les troisième fois depuis 2016. Elle m'a raconté comment elle s'est retrouvée à faire plus de 10 passes par jours. Des parents séparés, elle est énervée, elle sèche les cours et rencontre un mec de 16-17 ans qui lui propose de devenir escorte. Elle dit oui, s'imagine au bras de messieurs beaucoup plus âgés, dans de beaux hôtels et a éventuellement devoir finir dans une chambre pour un bon paquet de billets. Finalement cela va devenir la règle, elle ne sera pas dans de beaux hôtels, pas qu'avec des vieux. Elle ne dormait pas avant de faire 1 000 € par jour. Au moment où elle commence à tomber dans la prostitution, un signalement est lancé sur son décrochage scolaire en 2016 alors qu'elle est en 4^{ème}. Son quotidien c'est des hôtels à bas coûts, plusieurs filles, une vie coupée des réseaux sociaux, on l'emmène faire du shopping deux fois par mois pour acheter des dessous et du maquillage car tout de même il faut pouvoir plaire aux clients. On accepte de l'emmener une fois voir sa mère qui ne la reconnaît pas, tant elle a changé. Puis en janvier, un garçon tombe amoureux d'elle et la sort de ce quotidien. Elle va alors livrer son témoignage à la police. Le procès aura finalement lieu 4 ans après les faits, à l'automne 2020, en fin de journée... L'un des prévenus est auto-entrepreneur dans le transport, l'un est pompiste avec un déjà un casier bien rempli et le troisième souhaite intégrer l'armée avec un parcours d'adolescent compliqué et un casier. Dalia à l'impression d'être l'accusée, face à elle des jeunes hommes avec des avocats qui s'emploient a raconté qu'elle se prostituait déjà avant et qu'ils ne l'ont pas mises dans cette situation. Le procès se soldera sur une peine mixte et une relaxation. Dalia repart seule, pas d'associations à ses côtés, sans avoir vu de psychologues, ni de gynécologues. Elle a arrêté ses études en 4^{ème}. Elle s'accroche aujourd'hui mais gagne en un mois ce qu'elle gagnait en 4 jours... ».*

PODCAST : La prostitution des mineures en Ile-de-France : pourquoi la justice est dépassée

[\[PODCAST\] Prostitution de mineures en Ile-de-France : pourquoi la justice est dépassée - YouTube](#)

Elle insiste sur la **nécessité d'un diagnostic réel pour recenser les cas de prostitution de mineurs**. C'est un phénomène ancien en pleine expansion, et rendu visible par les différentes affaires recensées. Il faut également **renforcer le repérage et la prévention** de ce phénomène.

Melissa BENAMROUCHE, Infirmière scolaire, Bassin de Roubaix-Tourcoing, collège Gambetta, Lys-lez-Lannoy

Melissa BENAMROUCHE est infirmière scolaire depuis 12 ans dans un collège, qui accueille des élèves habitant des quartiers, mais non situé en quartier prioritaire, qui s'est constitué en équipe pluri disciplinaire permettant plus aisément le repérage des jeunes en situation de décrochage. Elle confirme la forte progression du phénomène de prostitution et l'exposition de plus en plus jeune à la pornographie.

Les réseaux sociaux favorisent les échanges et les contacts avec des transferts de photos filtrées qui modifient les apparences et donnent l'impression de prendre de la distance par rapport à leur image. Ils développent un certain détachement par rapport à leur corps. Les jeunes se sentent en confiance car appartiennent à un groupe et ne savent plus dire non aux demandes et avances. . Au départ ces mineurs ne sont pas rémunérés et ont le sentiment de toujours contrôler leur vie, leur corps, et leur argent.

Les jeunes ne se livrent pas spontanément. Il est nécessaire d'instaurer un climat de confiance et laisser du temps avec 2 ou 3 entretiens. Le lien avec les parents est parfois compliqué c'est avec les mères que le dialogue s'installe plus facilement.

Plusieurs propositions de recommandations :

- Poursuivre les actions de prévention sur l'estime de soi ;
- Sensibiliser les parents sur les dangers d'internet ;
- Renforcer le contrôle des vidéos accessibles aux plus jeunes ;
- Sensibiliser les professionnels;
- Renforcer les moyens humains et personnels médico-sociaux qui ne sont pas assez nombreux dans les établissements scolaires ;
- Protéger les victimes en les extrayant de leurs établissements avec la création d'un foyer pour les accueillir.

Laetitia NONONE a rebondi soulignant que les professionnels peuvent se heurter à des limites notamment dans le cas des **informations préoccupantes** qu'ils sont légalement dans l'obligation de signaler dès lors qu'un mineur est en danger ou en risque de danger. En effet, du fait des délais importants entre l'émission de l'information préoccupante et la prise de mesure certains parents (devant être légalement alerté de cet IP) peuvent mettre leurs enfants dehors, ce qui peut aggraver la situation de l'enfant mineur.

Les témoignages montrent alors que les professionnels font parfois le choix de faire des informations préoccupantes sans prévenir les parents. Certains établissements scolaires sont accompagnés par des infirmières conseillères techniques sur lesquelles peuvent s'appuyer les infirmières scolaires.

2 **Recommandations à retenir**

- Renforcer le contrôle de vidéos accessibles aux plus jeunes
- Renforcer le travail avec les parents par rapport aux réseaux sociaux

SEQUENCE 3 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER

Au sein de l'association Aurore, **Katia BAUDRY**, travaille sur une recherche-action à travers une étude socio-anthropologique qualitative pour comprendre les conduites et les éléments qui mènent à l'entrée dans la prostitution. Elle souligne que **la prostitution ne doit être réduite à un territoire, ou une classe sociale**. L'enquête et ses résultats seront prochainement validés et publiés.

Dans sa recherche elle distingue deux profils de parents :

- **Les parents « détectives »** qui vont faire un travail d'investigation sur le terrain, se rendre sur les sites de rencontres, tenter de comprendre les codes ou encore monter des guets apens pour coincer leurs propres enfants.
- **Les parents dits « toxiques »** avec une image masculine très défaillante (père absent ou violent). Les enfants vont alors chercher à combler ce manque, cette carence à l'extérieur avec une autre image masculine. Les proxénètes vont alors jouer de cette vulnérabilité avec une emprise forte, ils sont vécus comme protecteur pour les jeunes filles qui finissent alors par se prostituer pour être en sécurité à leurs côtés.



L'enquête s'attache à travailler sur la place et le rôle des parents. Les discours des parents qui interpellent les professionnels divergent avec **d'un côté des parents qui se plaignent de leurs enfants** qui découchent, fuguent et ne s'investissent pas à la maison ; et **de l'autre des parents qui tirent des bénéfices de ces dérives** en demandant à leurs enfants de leur acheter de la drogue, en les faisant culpabiliser ou encore en leur faisant comprendre que le frigo est vide.

Elle témoigne de **situations de harcèlement** extrêmement violentes chez les jeunes : *« Concernant les nues, on en envoie à une personne qui nous réclame des photos en nous disant qu'il nous aime et qu'il ne diffusera pas. Mais au final ces photos sont diffusées, avec le numéro de téléphone et le compte snapchat de ces jeunes filles. On sait alors où elles habitent, les établissements scolaires qu'elles fréquentent. Elles finissent pas subir du harcèlement ».*

L'association Aurore intervient dans les établissements scolaires pour mettre en place un travail de collaboration et amorcer la question de la temporalité. **Le temps institutionnel n'est pas le temps des adolescents, il laisse le temps à la prostitution de s'exercer.** Elle souligne également que si **l'éloignement constitue un enjeu important, il faut que celui-ci soit également couplé à un éloignement virtuel.**

Enfin, elle alerte sur la nécessité de s'intéresser au repérage des lieux d'exercice mais également de recrutement, là où les connexions internet sont gratuites (*ex : Mc Do*).

Aymeric DELILLE-MANIERES⁸ a apporté son témoignage sur la situation singulière de la Guyane qui recense 300 000 habitants sur un territoire très vaste et avec des problématiques particulières. La majorité des femmes en situation de prostitution sur le territoire Guyanais sont étrangères et sont, pour 30% d'entre elles, des mères isolées. En 2015, selon les derniers chiffres, 36% de la population vivant en Guyane était étrangère et ce chiffre monte à 50% dans les QPV.

La Guyane connaît un **phénomène de grossesse précoce** très important. Les femmes haïtiennes représentent un quart des grossesses Guyanaise. Sur la commune de Saint-Laurent du Maroni, on compte en moyenne 4 enfants par foyer. Elles se prostituent pour assurer leur quotidien familial. Nombreuses vivent dans des squats et sont contraintes, pour payer des loyers à des marchands de sommeil, de se prostituer ou vivent chez leurs parents mais doivent participer aux frais du ménage, et vont multiplier les grossesses pour toucher les allocations.

Afin de lutter contre ce phénomène, la Guyane dispose d'un **dispositif REP+ qui s'étend sur l'ensemble du territoire** et d'un maillage associatif de médiation sociale très important travaillant sur le dialogue et sur la sexualité. La Guyane souhaite renforcer ces actions sur l'insertion professionnelle afin de permettre à ces mères de familles de s'émanciper financièrement de la prostitution.

Irma CORONADO-GOUPIL a témoigné des effets dramatiques de la prostitution sur la construction psychique des adolescentes et des adolescents. Elle précise notamment que dans ces situations, les enfants sont amenés vers des conduites addictives (alcool, drogue, etc.) et isolés, leur développement psychique est impacté et ils développent des traumatismes. Lorsque les enfants sont agressés dans leur corps, ils sont agressés dans leur intérieur par l'emprise physique d'un adulte ou d'un autre enfant, dans une relation sans soutien ni tendresse. **Il existe un décalage entre les temps institutionnels et les temps des enfants qui peut créer des séquelles psychologiques.**

⁸ Délégué du préfet en Guyane.

SEQUENCE 3 – TOUS VICTIMES – FREINS ET LEVIERS DE L’ACTION

Jean-Baptiste BALDO⁹ a présenté la plateforme PHAROS, outil d’harmonisation, d’analyse, de recoupement et d’orientation des signalements, notamment de pédopornographie faits par les particuliers et les fournisseurs d’accès, et rediriger vers les services adéquats, en France ou à l’étranger. La plateforme PHAROS, en activité 7 jours/7 et H24, traite 250 000 cas par an à raison de 30 000 signalements sur des mineurs et plus de 7 000 portants sur des atteintes sexuelles sur mineurs.

Grace à ces 50 agents (policiers et gendarmes), la plateforme PHAROS permet de **diligenter des enquêtes, d’envoyer des signalements et en tant qu’autorité administrative d’envoyer des injonctions à des utilisateurs qui diffuseraient des contenus sur internet**. La vocation de la plateforme est de rendre les signalements plus simples pour les utilisateurs et de pouvoir les orienter.

Le travail d’investigation et de recensement des agents permet de mobiliser plus rapidement des données lorsque les agents sont confrontés à des situations d’urgence (*ex : terrorisme, auteur déjà connu des fichiers, etc.*) et ainsi accélérer les processus de judiciarisation. Aujourd’hui plus de 3 millions de sites sont bloqués, avec 120 000 demandes de retraits réalisés en 2021. PHAROS peut recevoir toute sorte de signalement, mais la pédopornographie représente 99% de la volumétrie en matière de blocage.

⁹ Chef de la plateforme PHAROS, Commandant de police

CONCLUSION



Fabienne KELLER, Laetitia NONONE et Rachid BOUSSAD ont remercié l'ensemble des participants et des intervenants pour ces échanges enrichissants. Ils insistent à nouveau sur les délais de prise en charge de l'accompagnement psychologique face aux urgences : « *Un enfant en danger hier, sera potentiellement un enfant dangereux demain* ».

RECOMMANDATIONS :

❖ Identifier et objectiver le phénomène dans ses multiples dimensions et dans le temps¹⁰ :

- Créer ou identifier un organisme existant en capacité de réaliser un diagnostic sur le phénomène de la prostitution des mineur.e.s pour disposer de données réelles et actualisées¹¹.

❖ Favoriser le repérage et la prévention du phénomène :

- **Renforcer les moyens alloués au foyer de l'aide sociale à l'enfance (ASE)** pour intervenir massivement dans ces structures contre la prostitution des mineur.e.s ;
- **Veiller dans le cadre des Cités éducatives à l'effectivité des trois heures de cours** devant être dispensés dès le CP sur les valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui qui veille à garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun pour développer des contre-discours ;
- **Sensibiliser les acteurs investis dans le dispositif des Cités éducatives** au sujet de la prostitution des mineur.e.s pour favoriser le repérage.

❖ Former et sensibiliser les professionnels et les parents:

- **Former les professionnels de l'aide sociale à l'enfance** aux enjeux de la prostitution des mineurs ;
- **Sensibiliser les parents sur les dangers d'internet** et renforcer plus largement les actions sur la parentalité¹² ;
- **Renforcer le contrôle des vidéos** accessibles au plus jeune¹³.

¹⁰ Le CNV, lors du séminaire organisé en mars 2021 sur la violence des jeunes, signalait un manque de données chiffrées concernant les violences des jeunes, leurs fréquences, leur intensité et leurs formes et relevait l'utilité d'avoir accès à ce type de données pour appréhender sans spéculation ces phénomènes. [CNV \(2021\) - Séminaire interne - Violences des jeunes.pdf \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](#)

¹¹ Dans le rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs remis à Adrien Taquet en juin 2021, il était souligné le nécessaire besoin de pilotage et d'actualisation des données de l'étude par la structure nationale interministérielle.

¹² Renforcer la confiance entre les parents et les institutions en créant les conditions de la participation des parents à l'éducation et aux loisirs de leurs enfants : lien entre les parents et l'école. Le CNV sera attentif aux actions sur la parentalité développées par les jeunes « Cités Educatives ». Avis sur Mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps-Avril 2019.

¹³ Lors du séminaire sur les violences des jeunes, André Comte-Sponville note que « les réseaux sociaux permettent l'expression de nouveaux rites de passages, associés à une certaine virilité. La société civile actuelle ayant abandonné les traditionnels rites de passage à l'âge adulte : service militaire, emploi, mariage ; il est probable que les jeunes cherchent à se réunir autour de pratiques communes, malheureusement parfois violentes ». Il a été relevé également qu'une partie des jeunes générations

❖ Renforcer les parcours de prise en charge et de soins :

- Poursuivre les actions de prévention sur l'estime de soi auprès des jeunes ;
- Renforcer les moyens humains et financiers dans les Centres Médico Psycho Pédagogique (CMPP) pour permettre un accompagnement globale du jeune et réduire les délais d'attente¹⁴ ;
- Pérenniser les mesures de soutien à la santé mentale déployées pendant le confinement¹⁵ ;
- Renforcer les moyens humains et personnels médico-sociaux qui ne sont pas assez nombreux dans les établissements scolaires¹⁶ ;
- Protéger les victimes en les extrayant de leurs établissements avec la création d'un foyer pour les accueillir.

éprouve moins de culpabilité et normalise les faits de violences. Selon eux, la banalisation a été transmise par les médias et les productions artistiques (cinéma, musique) qui promeuvent souvent le banditisme et les excès.

¹⁴ Le CNV notait dans son avis « Panser le présent, penser les futurs » de juin 2020 que la carence en personnel sur des postes peu attractifs et les délais de prise en charge, dénoncés depuis une vingtaine d'années s'accroissent encore dans les CMPP, allant parfois jusqu'à un an et demi dans certains départements... ; alors même que le besoin révèle la nécessité d'augmenter considérablement voire doubler le nombre de places d'accueil dédiés aux enfants. [CNV Avis Panser le présent - Penser les futurs-22 juin 2020 V Def.pdf \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](#)

¹⁵ [Chèques psy -Santé Psy Étudiant : un site pour un suivi psychologique gratuit des étudiants | Service-public.fr](#)

¹⁶ Dans son avis « Panser le présent, penser les futurs », le CNV recommandait de doter prioritairement les établissements scolaires en REP et REP+ d'infirmiers-infirmières et de personnels médicaux et de couvrir l'ensemble des territoires en offrant une qualité d'accueil et d'offre de soins digne sur les enjeux de promotion et de prévention (PMI, prévention spécialisée).